

Synthèse relative aux Réunions d'information et de concertation sur les anciens sites miniers des Gardons - Préfecture du Gard

Le 26 mai 2016, en sous-préfecture d'Alès s'est tenu un **Comité de suivi et d'information de l'ancienne Mine de St Sébastien d'Aigrefeuille, présidé par Monsieur le Sous-Préfet d'Alès.**

Le 7 juin 2016, en Préfecture de Nîmes, le Préfet du Gard a Présidé à un **Comité de suivi et d'information du site de la Croix de Pallières.**

Ces réunions, auxquelles la majeure partie des acteurs locaux et parties prenantes ont été invitées (élus, administrations, collectivités, associations... la liste est contenue dans les courriers d'invitation en annexe) ont permis un échange et des discussions en profondeur sur ces dossiers.

Ces éléments intéressent la CLE des Gardons dans la mesure où ils répondent ou complètent les réflexions en cours au sein de son groupe de travail spécifique (dont la dernière réunion date du 12 avril).

Cette synthèse, réalisée par les services du SMAGE des Gardons, vise à mentionner les points principaux abordés et ne remplace bien entendu pas le compte rendu produit par les services de la Préfecture. Une partie des présentations est d'ores et déjà téléchargeables (mi-juin) sur le site de la Préfecture :

<https://gard.gouv.fr/Publications/Environnement/Risques-miniers> .

1. Comité de suivi et d'information de l'ancienne Mine de St Sébastien d'Aigrefeuille

Réuni le 26 mai 2016, en sous-préfecture d'Alès et présidé par Monsieur le Sous-Préfet, ce comité remplace la CLIS (Comité Local d'Information et de Suivi) qui se réunissait à une fréquence annuelle et dont la précédente réunion remontait à février 2015.

L'Ordre du jour était le suivant :

- Présentation par l'ADEME des dernières études et du programme de travaux,
- Présentation par le Cabinet Symbiotic du projet de plaquette d'information,
- Présentation par l'ARS des aspects sanitaires du dossier,
- Questions diverses.

En introduction, Monsieur le Sous-Préfet :

- rappelle la **forte volonté de transparence de Monsieur le Préfet du Gard sur ces dossiers,**
- informe qu'il a été missionné par Monsieur le Préfet pour superviser le dossier post-mines dans le département.

1.1 Restitution de l'ARS :

Rappel des objectifs de l'étude d'imprégnation :

- Mesurer le niveau d'imprégnation des personnes exposées aux éléments métalliques présents dans les sols (Pb, Cd, As pour la zone St Félix P, Pb et As pour la zone St Sébastien A) ;
- Identifier les personnes sur-imprégnées et leur proposer un suivi médical ;
- Identifier les facteurs d'exposition par un questionnaire sur l'habitat et les habitudes de vie (étude épidémiologique descriptive).

Résultats provisoires :

Phase 1 : jusqu'à décembre 2015

- 675 volontaires, l'exploitation des questionnaires et des analyses complémentaires sont en cours (Geodéris, voir plus loin), le rendu épidémiologique complet est prévu en fin d'année. Des analyses de sol complémentaires leurs sont proposées ;
- 46 cas « problématiques » recensés (concentrations sang ou urine > valeurs guides retenues) à qui un suivi médical a été proposé au CHU de Nîmes. Aucune personne n'a déclaré de maladie liée à ces concentrations, en l'état des connaissances. Toutes les classes d'âge sont représentées. Les expositions sont liées « surtout à l'Arsenic, un peu au Plomb ». Le respect du secret médical ne permet pas plus de précisions à ce jour ;
- Il est proposé aux 46 personnes un diagnostic complet de leur habitation et de leurs mode de vie par GEODERIS ;
- L'INVS (Institut National de Veille Sanitaire) ne diagnostique pas de problème de santé exorbitant sur le secteur (statistiques sanitaires).

Seconde phase (en cours) :

- 838 nouveaux volontaires qui ne seront pas intégrés à l'analyse épidémiologique pour ne pas retarder la sortie du rapport. Ils bénéficient des analyses et si problème des diagnostics comme pour les cas « problématiques » de la phase 1 ;
- 2 cas « problématiques » supplémentaires à ce jour, qui nécessitent des prélèvements complémentaires.

1.2 Campagne Géodéris :

GEODERIS est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) constitué entre le BRGM et l'INERIS. Il apporte à l'Etat (administrations centrales et services déconcentrés, en particulier les DREAL) une assistance et expertise en matière d'après-mine (<http://www.geoderis.fr>).

Trois axes:

1. Diagnostics individuels des personnes « prioritaires » ayant participé au dépistage de l'ARS,
2. Compréhension de la répartition des fortes teneurs en métaux/métalloïdes,
3. Diagnostic collectif :
 - déterminer les zones potentiellement impactées par les anciennes exploitations minières,
 - déterminer les zones naturellement minéralisées,
 - => « cartographie » des secteurs présentant des teneurs élevées dus aux activités anthropiques ou à des phénomènes géologiques naturels.

Les éléments principaux évalués sont les métaux et métalloïdes: plomb, arsenic, cadmium, zinc, antimoine, cuivre, mercure, chrome, fer, manganèse, thallium etc... plus l'Uranium: sur certains points.

Axe 1 : Diagnostic de l'état de l'habitat

Pour les **personnes « prioritaires »** (les 46 + 2) ayant répondu au courrier de l'ARS (volontaires) :

- Questionnaire succinct complémentaire aux questionnaires ARS,
- Prélèvements de sols: Jardin d'agrément + Jardin potager,
- Prélèvements d'eaux: Eaux de puits/forages utilisées pour l'arrosage du jardin et du potager voire consommées + Eaux de cours d'eau utilisées pour l'arrosage ou autre,
- Prélèvements de végétaux: Potagers + Herbes aromatiques + Fruits + Autre?

- **Diagnostics « poussières » pour les foyers en zone potentiellement impactée par les envols de poussières depuis les dépôts de résidus.**

A ce jour 32 foyers sur les 38 (correspondants aux 46 personnes identifiées) ont répondu positivement à la proposition de diagnostic d'habitation.

Pour les analyses de sol, 206 foyers ont répondu positivement (y compris les 32) sur les 330 foyers correspondants au 675 volontaires de la phase 1.

→ **BUT: déterminer la possible contamination du lieu de vie en métaux et métalloïdes et proposer des recommandations.**

Axe 2: Compréhension de la répartition des fortes teneurs en métaux/métalloïdes

Via 3 étapes:

- Etude historique et documentaire précise permettant de prédéfinir les sources → vecteurs → cibles,
- Environnement local témoin (ELT),
- Localisation des minéralisations/précision de la carte géologique.

→ **BUT: localiser les sources et vecteurs de contamination d'origine minière et comprendre pourquoi des imprégnations hors zones potentiellement impactées**

Axe 3: Diagnostic collectif

Poussières dans l'air ambiant, via les méthodes d'évaluation suivantes :

- Stations météo (températures, vent) durant tout le temps de mesure (1 mois environ),
- Jauges extérieures → retombées atmosphériques totales :
 - o Capteurs passifs qui collectent les poussières qui retombent au sol → flux moyen en métaux/métalloïdes ($\mu\text{g}/\text{m}^2/\text{jour}$),
 - o Capteurs actifs qui pompent les poussières sur des filtres → inhalation → concentration moyenne/jour (alimentation électrique et lieu sécurisé).

Poussières intérieures :

- Préleveurs actifs → inhalation → concentration moyenne/jour,
- Lingettes, nettoyage de surfaces planes : Teneurs en métaux/métalloïdes / m^2 de mobilier,
- Aspirateurs, aspiration des poussières au sol : Concentrations en métaux/métalloïdes dans les poussières,
- Caractérisation du logement avec au moins 1 logement témoin.

Les écoles du secteur feront l'objet d'une attention particulière.

Le programme de prélèvement d'eau superficielle, souterraine et des sols en plaine alluviale (transects) n'est pas précisément défini à ce jour. Elle aboutira notamment à une cartographie des sources en zone minière et sur la zone minéralisée. Des géologues de terrain seront mobilisés.

Des prélèvements de végétaux en zone naturelle, notamment les champignons, sont également envisagés.

Ses 5 domaines d'intervention sont : Déchets, sols pollués et friches, énergie et climat, air et bruit, actions transversales (production et consommation durable, villes et territoires durables (<http://www.ademe.fr/>)). Elle est missionnée pour gérer le site orphelin (juridiquement) de la mine de Carnoules.

Le chargé de mission de l'ADEME a présenté le travail engagé depuis 2010 :

- sur les dépôts de résidus :
 - o confortement du mur de soutènement et remise en état des ouvrages (réseaux, clôtures, mesures) avec 2 ans de suivi. Sécurisation complémentaire de 2 anciens bassins. Le démarrage des travaux est prévu en septembre 2016 pour un montant global de 1,7 millions d'€.
- conduite d'études complémentaires :
 - o sur la zone de mine à ciel ouvert : étudier les possibilités de phytomanagement. Les études sont en cours avec des Bureaux d'étude et l'INRA de Montpellier. Elles visent à construire un programme en 3 ans de reconstitution du sol. Les travaux ne sont pas financés à ce jour ;
 - o investigations sur le bâti du secteur (Carnoules en particulier) : 34 personnes ont accepté, 9 refus, 9 non réponse. Les investigations sont programmées en juillet, le rendu à l'automne ;
 - o Etude des sols dans la zone inondable de l'Amous aval (Commune de Générargues) ;
 - o Analyses complémentaires de l'air avant et pendant travaux. Rapport en juin ;
 - o Analyse d'eau à l'aval du dépôt pendant les travaux.

La question du parc photovoltaïque est à l'étude (intégration des contraintes du site), en lien avec l'association locale et le porteur de projet.

Un document de communication global est en cours de rédaction. Il a été diffusé aux participants pour avis et remarques.

M. le Sous-Préfet conclut la réunion et annonce que la prochaine réunion de ce Comité devrait se tenir avant fin 2016.

Le SMAGE des Gardons est intervenu pour :

- insister sur l'importance d'assurer le financement des opérations de phytomanagement ou de confinement de la pollution des carrières à ciel ouvert, principales contributrices en plomb sur le secteur ;
- souligner l'importance de réaliser des analyses de tous les métaux présents (en particulier le Thallium) pour confirmer ou infirmer sa présence et documenter ses concentrations, compte tenu des inquiétudes légitimes à l'égard de ces métaux et de leur toxicité.

2. Comité de suivi et d'information du site de la Croix de Pallières

Réuni le 7 juin 2016, en préfecture de Nîmes et présidé par Monsieur le Préfet, ce comité élargi est une première. Jusque-là, il était organisé des réunions avec les seuls Maires des Communes concernées.

En introduction, Monsieur le Préfet rappelle sa **volonté de transparence sur les dossiers des sols pollués** et des anciennes mines ainsi que sa **volonté de dialogue constructif**.

Présentations de l'ARS et de Géodéris

(cf réunion sur St Sébastien d'Aigrefeuille).

M. le Préfet indique que le secret médical rend l'identité des personnes concernées (46+2) inconnues de ses services, à l'exception du médecin de l'ARS. Ces personnes sont invitées à se signaler auprès de Géodéris ou de l'ARS pour solliciter les diagnostics complémentaires.

L'Association Causse Cévennes Action Citoyenne intervient pour :

- Affirmer que les analyses de sang ou d'urine sont trop furtives. Des analyses de cheveux, de cartilages ou d'os seraient plus pertinentes.
- Demander quelles mesures vont être prises dans l'immédiat : affichage, restriction de baignade, pêche ?

Concernant le premier point, l'ARS précise qu'un comité d'expert scientifique a été mis en place par Santé Publique France* pour expertiser les aspects sanitaires liés à ce dossier qui renvoie à des toxicités non cadrées réglementairement ni scientifiquement.

Ensuite, M. le Préfet ajoute que le Ministère de l'environnement et celui de la santé ont missionné deux inspecteurs pour réaliser un rapport en deux mois qui précisera les mesures à prendre par rapport à la santé. Ces recommandations seront ensuite mises en œuvre.

Mme BLANC (CLE des Gardons, CD30) : signale que les minerais extraits sur la croix de Pallières transitaient par la gare d'Anduze, et qu'en plus des enfants qui jouaient sur ces « tas de sable », la majorité des mineurs habitaient cette commune. Elle suggère donc d'intégrer ces éléments et que M. le Maire d'Anduze soit également invité à ce Comité.

M. le préfet a précisé que Monsieur le maire d'Anduze a bien été invité.

M. BOURGEAT (ADAMVM) signale que les deux points les plus polluants sont :

- la digue Umicore qui a été mal réhabilitée (seulement 10 cm de terre elle-même polluée en recouvrement, des zones à nu,...)
- l'ancienne mine Joseph dont le mur de soutènement qui retenait les résidus a cédé et dont les haldes se déversent directement dans le Palyerolles

Le représentant d'Umicore reconnaît la propriété sur la digue, suivie par ses services conformément à la législation. Il annonce que des travaux de maintenance vont être entrepris très prochainement.

M. le Préfet informe qu'il a pris un arrêté préfectoral d'interdiction des « rave party » sur le site.

Les différentes associations présentes ont souligné le nouveau climat de gestion de ce dossier, qui est, selon l'association française des communes minières (auxquelles ont adhéré Saint Félix de Pallières et Saint Sébastien d'Aigrefeuille) un point noir national.

Monsieur le Préfet indique que des points d'information seront faits régulièrement et à chaque information nouvelle, le comité se réunira donc a priori à l'automne et en tout cas avant la fin de l'année.

** En 2016, l'InVS (Institut de Veille Sanitaire), l'Inpes (Institut national de prévention et d'éducation pour la santé) et l'Eprus (Etablissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires) s'unissent pour créer Santé publique France, la nouvelle agence de santé publique au service des populations - <http://www.santepubliquefrance.fr/>*

3. Etat d'avancement des demandes de la CLE

Suite à la validation du rapport du groupe de travail sur ce dossier, la CLE des Gardons a envoyé un courrier avec des demandes de compléments le 22 décembre 2014, avec une relance le 20 juillet 2015.

Les éléments contenus dans ce courrier sont synthétisés ci-dessous, avec en regard les éléments de réponse apportés lors des réunions retranscrites ci-dessus.

Demande de la CLE	Eléments de réponse
Détermination du bruit de fond géochimique . Expertise complémentaire et contradictoire permettant de valider ou d'infirmer un point central et localement très contesté.	Etude GEODERIS (analyse généralisée des sols sur tout le secteur)
Etude de l'ensemble des métalloïdes recensés sur le site et pouvant contribuer à la pollution. Le Thallium (métal lourd très toxique), l'Indium et le Cobalt n'ont pas été analysés systématiquement dans le cadre de l'IEM.	Etude GEODERIS (analyse de tout le panel de métaux au moins sur plusieurs secteurs clés)
L'exclusion du site UMICORE de la zone d'investigations nécessite des précisions compte tenu de sa position au sein du bassin versant du ruisseau d'Aigues-mortes.	Pas de réponse sur ce point mais la question de la gestion de ce site par l'industriel est reposée indirectement. L'étude GEODERIS doit permettre de récolter des éléments sur l'impact sur le Ruisseau de l'Aigues mortes
Dans le cadre de l'outil IEM (Interprétation de l'Etat des Milieux), il pourrait être également pertinent d'intégrer la notion de biodisponibilité des éléments contenus dans les différents compartiments.	Non mentionné dans le travail de Géodéris.
Mieux caractériser l'impact du site sur la ressource en eau et les milieux aquatiques (approfondissement des données antérieures et des données des réseaux de suivis, réaliser des campagnes détaillées sur le volet eau). Un suivi sur un minimum de 2 années, basé sur une dizaine de points d'échantillonnage au cours de 6 à 8 campagnes annuelles dont au moins 2 en période de lessivage nous apparaît être le minimum des investigations complémentaires à conduire. Ce suivi devrait également intégrer des investigations sur les bio-indicateurs et une analyse des transferts de flux.	L'Etude GEODERIS doit permettre de compléter le jeu de données, mais elle ne répondra pas totalement aux éléments demandés. Le SMAGE des Gardons a demandé à être intégré aux réflexions sur la définition des mesures en lien avec la ressource en eau. Accord de principe du Sous-Préfet.
Fort besoin de concertation entre les acteurs locaux et les services de l'Etat et recherche de solutions concertées.	La réunion du 7 juin 2016 répond à cette attente, de l'avis même des associations locales
Questions de sécurisation de l'Alimentation en Eau Potable et du risque incendie (majoré par certains usages), sont extrêmement préoccupantes.	Le risque d'impact sur l'AEP semble infirmé (cf dernier rapport du groupe de travail). Concernant le risque incendie, l'arrêt d'interdiction de manifestation sur le site de la mine est une première réponse. Le rapport des Inspecteurs ministériels apportera également des réponses sur ces points.

En synthèse, il semble que les mesures prises, via l'étude Géodéris et la mission des Inspecteurs ministériels permettent d'apporter de nouvelles analyses et réponses sur les points cruciaux du dossier.
Concernant la ressource en eau, l'étude Géodéris, tel que présenté, apportera de nouveaux éléments mais risque d'être incomplète, ce volet n'étant pas sa mission principale. Les services du SMAGE des Gardons, à l'invite du Sous-Préfet d'Alès, se rapprocheront de Géodéris pour approfondir ce point.

Je vous prie mes chers collègues, de bien vouloir prendre acte de ces informations.

La Présidente


Geneviève BLAN
SMAGE des Gardons
Smage des Gardons
6 avenue du Général Leclerc
30000 Nîmes



PRÉFET DU GARD

Pôle Risques et
Développement durable
Dossier suivi par M. Amat

Nîmes, le - 2 MAI 2016

BA n° 165

Le Préfet du Gard
à

destinataires in fine

Objet : Création d'un Comité de Suivi et d'Information concernant l'ancien site minier et industriel de Saint Sébastien d'Aigrefeuille.

Dans le prolongement des travaux de l'ancienne Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) qui s'est réuni régulièrement entre janvier 2010 et février 2015, j'ai décidé de créer un Comité de Suivi et d'Information (CSI) concernant l'ancien site minier et industriel connexe situé le territoire de la commune de SAINT SEBASTIEN D'AIGREFEUILLE.

Ce comité se veut, pour les acteurs concernés, un lieu d'échanges d'informations et de concertation autour de la gestion de ce site et de ses alentours.

Comme lors des réunions des CLIS organisées dans le passé, il réunira les collectivités locales, les associations représentatives et les services de l'Etat concernés par ce dossier.

Ce comité sera composé ainsi qu'il suit :

Représentants des collectivités et des élus:

- 1 - M. le Député William DUMAS ou son représentant,
- 2 - Mme le Sénateur Vivette LOPEZ ou son représentant,
- 3 - M. le Sénateur Jean-Paul FOURNIER ou son représentant,
- 4 - M. le Sénateur Simon SUTOUR ou son représentant,
- 5 - La Présidente du Conseil Régional ou son représentant,
- 6 - Le Président du Conseil Départemental du GARD ou son représentant,
- 7- Le Président de la communauté d'agglomération ALES-AGGLOMERATION ou son représentant,
- 8 - Le Président de l'association des communes minières ou son représentant,

- 9- La Présidente de la Commission Locale de l'Eau ou son représentant,
- 10 - Le Maire de SAINT SEBASTIEN D'AIGREFEUILLE ou son représentant,
- 11 - Le Maire de GENERARGUES ou son représentant,
- 12 - Le Maire d'ANDUZE ou son représentant,
- 13 - Le Président du SMAGE des Gardons ou son représentant,

Représentants des associations :

- 1 - Le Président de l'association de défense de la vallée de l'Amous ou son représentant,
- 2 - Le Président de l'association L'Aigrefeuille ou son représentant,
- 3 - Le Président de la Fédération des Associations Cévenoles Environnement Nature (FACEN) ou son représentant,
- 4 - Le Président de l'association Soleil de Plomb ou son représentant,
- 5 - Le Président de l'association de chasse agréée de Saint Sébastien d'Aigrefeuille ou son représentant.

Représentants des administrations et organismes experts :

- 1- La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant,
- 2 - Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,
- 3 - Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ou son représentant,
- 4 - La Directrice Départementale de la Protection des Populations ou son représentant ;
- 5 - Le Délégué régional de l'ADEME ou son représentant,
- 6 - Le Délégué régional de l'agence de l'eau ou son représentant.

En fonction des thèmes évoqués, j'inviterai à ce comité toute personne reconnue pour ses compétences notamment dans le domaine de la protection de l'environnement ou de la santé, et dont la présence lui paraîtrait utile.

Je vous propose de participer à la prochaine réunion de ce comité qui aura lieu le :

26 mai 2016 à 10 heures en Sous-Préfecture d'Alès

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

- Présentation par l'ADEME des dernières études et du programme de travaux ;
- Présentation par le cabinet Symbiotic du projet de plaquette d'information ;
- Présentation par l'ARS des aspects sanitaires du dossier ;
- Questions diverses.

Le Préfet,



Didier LAUGA

LISTE DES DESTINATAIRES

- M. le Député William DUMAS ;
- Mme le Sénateur Vivette LOPEZ ;
- M. le Sénateur Jean -Paul FOURNIER ;
- M. le Sénateur Simon SUTOUR ;
- Mme la Présidente du Conseil Régional ;
- M. le Président du Conseil Départemental du Gard ;
- M. le Président de la Communauté d'agglomération ALES AGGLOMERATION ;
- M. le Président de l'association des communes minières ;
- Mme la Présidente de la Commission Locale de l'Eau ;
- M. le Maire de SAINT SEBASTIEN D'AIGREFEUILLE ;
- M. le Maire de GENERARGUES ;
- M. le Maire d'ANDUZE ou son représentant ;
- M. le Président de l'association de défense de la vallée de l'Amous ;
- M. le Président de l'association l'Aigrefeuille ;
- M. le Président de la Fédération des Associations Cévenoles Environnement Nature ;
- M. le Président de l'association Soleil de Plomb ;
- M. le Président de l'association de chasse de Saint Sébastien d'Aigrefeuille ;
- Mme la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant ;
- M. le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement ;
- M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ;
- Mme la Directrice Départementale de la Protection des Populations ;
- M. le Délégué régional de l'ADEME ;
- M. le Délégué régional de l'agence de l'eau ;



PRÉFET DU GARD

Pôle Risques et
Développement durable
Dossier suivi par M. Amat

Nîmes, le - 2 MAI 2016

BA n° 166

Le Préfet du Gard
à

destinataires in fine

Objet : Création d'un comité de suivi et d'information concernant les anciens sites miniers et industriels de la croix de Pallières.

Suite à l'arrêt de l'exploitation des mines de la croix de Pallières, de nombreuses investigations environnementales ainsi que des analyses ont été réalisées sur les sites concernés et leurs alentours.

Début 2015, une enquête épidémiologique a également été lancée par l'Agence Régionale de Santé.

Des études complémentaires sont actuellement en cours.

Dans ce contexte évolutif, il m'est apparu important de constituer un comité de suivi et d'information (CSI) concernant ces anciens sites miniers et industriels connexes dit « La Croix-de-Pallière » situé sur les communes de SAINT FELIX DE PALLIERES, THOIRAS ET TORNAC.

Cette structure se veut, pour tous les acteurs concernés, un lieu d'échanges d'informations et de concertation autour de la gestion de ces anciens sites miniers et industriels connexes et de leurs alentours.

Ce comité se réunira régulièrement et regroupera l'ensemble des acteurs concernés par ce dossier ; il permettra, au delà des discussions et des réflexions communes, de partager les informations disponibles et d'en faciliter la diffusion auprès des populations notamment par l'intermédiaire des représentants des collectivités et des associations qui y participeront.

Ce comité sera composé ainsi qu'il suit :

Représentants des collectivités et des élus :

- 1 - M. le Député William DUMAS ou son représentant,
- 2 - Mme le Sénateur Vivette LOPEZ, ou son représentant,
- 3 - M. le Sénateur Jean-Paul FOURNIER ou son représentant,

- 4 - M. le Sénateur Simon SUTOUR ou son représentant,
- 5 - La Présidente du Conseil Régional ou son représentant,
- 6 - Le Président du Conseil Départemental du GARD ou son représentant,
- 7 - Le Président de la communauté d'agglomération ALES-AGGLOMERATION ou son représentant,
- 8 - Le Président de la communauté de communes du Piémont Cévenol ou son représentant,
- 9 - Le Président de l'association des communes minières ou son représentant,
- 10 - Le Maire de SAINT FELIX DE PALLIERES ou son représentant,
- 11 - Le Maire de THOIRAS ou son représentant,
- 12 - Le Maire de TORNAC ou son représentant,
- 13 - Le Président du SMAGE des Gardons ou son représentant.

Représentants des associations :

- 1 - Le Président de l'association Causse Cévennes Action Citoyenne ou son représentant,
- 2 - Le Président de l'association pour la Dépollution des Anciennes Mines de la Vieille Montagne ou son représentant,
- 3 - Le Président de l'association la Mine ou son représentant,
- 4 - Le Président de la Fédération des Associations Cévenoles Environnement Nature (FACEN) ou son représentant.

Représentants des administrations et organismes experts :

- 1 - La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant,
- 2 - Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,
- 3 - Le Directeur Départemental des Territoires et de la mer ou son représentant,
- 3 - La Directrice Départementale de la Protection des Populations ou son représentant,
- 5 - Le Délégué régional de l'agence de l'eau ou son représentant.

Représentants des industriels

- 1 - Le Président de la société UMICORE, ancien exploitant, ou son représentant,
- 2 - Le Président de la société LEYGUE, exploitant de la carrière de Thoiras, ou son représentant,
- 3 - Le Président de la société ANDRE, exploitant de la carrière de Tornac, ou son représentant.

En fonction des thèmes évoqués, j'inviterai également à ce comité toute personne reconnue pour ses compétences notamment dans le domaine de la protection de l'environnement ou de la santé, et dont la présence paraîtrait utile.

Je vous invite à participer aux travaux de ce comité dont la première réunion aura lieu le 7 juin 2016 à 15 heures 30 en Préfecture du Gard, salle Claude ERIGNAC.

Le Préfet,



Didier LAUGA

LISTE DES DESTINATAIRES

- M. le Député William DUMAS ;
- Mme le Sénateur Vivette LOPEZ ;
- M. le Sénateur Jean-Paul FOURNIER ;
- M. le Sénateur Simon SUTOUR ;
- Mme la Présidente du Conseil Régional ;
- M. le Président du Conseil Départemental du Gard ;
- M. le Président de la Communauté d'agglomération ALES AGGLOMERATION ;
- M. le Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol ;
- M. le Président de l'association des communes minières ;
- M. le Maire de SAINT FELIX DE PALLIERES ;
- M. le Maire de THOIRAS ;
- Mme le Maire de TORNAC ;
- M. le Président de l'association pour la Dépollution des Anciennes Mines de la Vieille Montagne ;
- M. le Président de l'association Causse Cévennes Action Citoyenne ;
- M. le Président de l'association La Mine ;
- M. le Président de la Fédération des Associations Cévenoles Environnement Nature ;
- Mme la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé ;
- M. le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement ;
- M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ;
- Mme la Directrice Départementale de la Protection des Populations ;
- M. le Délégué régional de l'agence de l'eau ;
- M. le Président de la société UMICORE ;
- M. le Président de la société LEYGUE ;
- M. le Président de la société ANDRE.